



Syndicat National des Monuments Historiques CGT

Emmanuelle Laboue
Secrétaire générale du SNMH-CGT

A

Philippe Bélaval
Président du Centre des Monuments Nationaux

Paris, le 29 septembre 2017

Objet : Préavis de grève pour les personnels du CMN

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'appel à la grève de la fonction publique, le SNMH-CGT appelle les personnels du CMN à cesser le travail le 10 octobre 2017. Au vue de la mobilisation importante des agents dans l'établissement les 12 et 21 octobre vous constatez, et ce comme nous vous l'avions affirmé à deux reprises, la politique sociale menée au sein du CMN rencontrent forte opposition des personnels. Jusqu'à présent vous êtes resté sans entendre les revendications des agents. Ce jour-là, nous porterons notamment les revendications suivantes :

- **la défense du Statut des fonctionnaires, et dans le cadre de la titularisation, accès à la titularisation Sauvadet pour tous les agents dont l'emploi dérogatoire a été levé, en contrat à 70% et à temps plein quelque-soit la date de recrutement sous CDI, le maintien de 100% du traitement des agents titularisés en catégorie A, B et C, le maintien de la prime d'installation, toutes facilités pour l'accès aux concours réservés (affichage et accès à Sémaphore...),**
- **le maintien des titulaires en Titre 2** comme fonctionnaires du Ministère de la Culture,
- **des créations d'emplois de titulaires à la hauteur au moins des 78 ETP** que la direction de l'établissement reconnaît elle-même manquants, renforcement des gestionnaires administratifs et financiers et des assistant(e)s dans les services, et revalorisation de leur carrière, et l'arrêt immédiat de toutes les suppressions de postes
- pour lutter contre la précarité, dans l'immédiat, **l'augmentation des quotités horaires des agents en article 6 jusque 70%, CDISation des agents en CDD article 6, transformation en besoin permanent des contrats précaires de 4 heures (midi)**
- **l'emploi de contrats de remplacements** pour les situations correspondantes,

- l'augmentation des salaires avec le dégel immédiat de la valeur du point d'indice et de son augmentation et un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat. ;
- l'annulation du jour de carence pour tous les agents, sinon son rattrapage via l'accès pour les personnels à une mutuelle qui inclue automatiquement une prévoyance
- la reconnaissance du temps de trajet comme temps de travail, notamment dans les moyens nécessaires à la formation professionnelle, les déplacements professionnels, les instances

- suppression de la hausse de la CSG (+1,7%), sinon l'attribution de points permettant une amélioration du pouvoir d'achat
- application de la prime/compensation pénibilité à tous les agents du CMN (contractuels et titulaires) pouvant en bénéficier avec effet rétroactif

- la défense et le développement des missions publiques, notamment de la médiation et de la conservation et abandon de tous les projets de privatisation, des visites guidées notamment (Get your guide),
- le maintien du Mont St Michel dans le périmètre du CMN

- l'application immédiate du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique du 8 mars 2013

- la reconnaissance du travail effectué dans le déroulement de carrière et donc l'abrogation de toutes les formes de salaire au mérite, dont le RIFSEEP ;

- le maintien et le renforcement de nos systèmes de retraite, et la revalorisation urgente des pensions versées ;

- le maintien de tous les CHSCT, central et spéciaux,

- la réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires.

Conformément à la réglementation, nous restons à votre disposition pour toute négociation pendant la durée de ce préavis.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Emmanuelle Laboue

